

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 18 MAI 2022**

Date de la convocation  
**12.05.2022**

Nombre de conseillers  
**En exercice 29**  
**Présents 23**  
**Votants 28**

L'an deux mille vingt deux  
le dix-huit mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de  
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. GANDIER.

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Jacques VIVIER*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Brice OLIVIER*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention de coopération entre l'Unité d'Enseignement de l'IME de Véniers et  
l'école du Martray**

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'AADH accompagne des enfants dont la situation de handicap ou de troubles de  
la personnalité nécessite un processus d'accompagnement global et pluridisciplinaire,  
recourant à des actions conjuguées sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique.

L'Unité d'Enseignement (UE) accompagne des élèves scolarisés à l'IME de  
Véniers selon les orientations prononcées par la MDPH.

Afin de favoriser leur insertion sociale et de renforcer leur estime, il est proposé à  
la commune d'accompagner et participer au projet en accueillant une classe externalisée  
de l'IME de Véniers, au sein de l'école primaire du Martray.

Ainsi, une salle de classe serait mise à leur disposition ainsi que la salle d'arts  
plastiques. Ils pourront prendre leur repas à la cantine et profiter de la cour de récréation  
en même temps que les autres enfants.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : .....- 2 JUIN 2022.....

Affiché le : .....- 2 JUIN 2022.....

La Directrice du groupe scolaire du Martray a été consultée et a émis un avis favorable à ce projet qui consiste à accueillir un groupe d'enfants limité à 14 élèves avec leur éducateur.

Afin de cadrer cette démarche, il est proposé de signer une convention de coopération entre l'UE de l'IME, l'école du Martray et la Ville de Loudun ainsi qu'une convention d'occupation des lieux.

Vu l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Éducation » en date du 9 mai 2022 ;

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

